



L'INFORMATEUR SYNDICAL

Le 18 novembre 2025

Semaine de la sensibilisation à l'intimidation et du harcèlement **(du 16 au 22 novembre 2025)**

Le respect n'a pas de genre, et le silence n'est jamais la solution !

Dans notre milieu de travail, nous partageons plus que des tâches et des quarts de production : nous partageons un espace de vie, un environnement où chacune et chacun a droit à la dignité, au respect et à la sécurité.

Or, il arrive parfois que certaines limites soient franchies, par des messages à caractère sexuel, des propositions indécentes, des commentaires déplacés ou des gestes qui mettent mal à l'aise. Ces comportements, qu'ils soient répétés ou isolés, sont inacceptables. Ils n'ont aucune place dans notre usine, ni dans aucune relation de travail.

Et surtout : personne ne doit subir cela en silence.

Trop souvent, les victimes, qu'elles soient femmes ou hommes, gardent tout pour elles par peur du jugement, des représailles ou parce qu'elles croient que « ce n'est pas si grave ». Mais chaque mot, chaque message, chaque geste qui franchit la ligne du respect est grave, car il entame la confiance, le bien-être et la cohésion entre collègues.

Si tu reçois un message ou une proposition déplacée, parle-en. Que ce soit à un représentant syndical, à un membre du comité SST, aux ressources humaines, ou à une personne de confiance, ne reste pas seul-e. Il existe des mécanismes de plainte et de soutien, confidentiels et sans jugement.



Recto-Verso



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Téléphone : 450 377-7823 • Site web : www.snpcv.com • Courriel : snpcv@gd-ots.com



Le syndicat est là pour t'aider à faire respecter pleinement tes droits. Le PAE, pour sa part, a pour rôle de t'accompagner, de te soutenir et de te diriger vers les ressources appropriées lorsque la situation l'exige. Ses intervenants sont formés pour offrir ce type d'appui.

Le harcèlement psychologique ou sexuel, qu'il soit subtil ou manifeste, touche tout le monde : femmes, hommes, jeunes ou anciens, peu importe le poste ou l'ancienneté.

Et l'intimidation, parlons-en aussi !

L'intimidation, qu'elle prenne la forme de moqueries, d'humiliations, d'isolement volontaire ou de menaces voilées, est une autre forme de violence qu'on ne doit jamais tolérer.

Faire peur, rabaisser ou exclure un collègue pour se donner du pouvoir ou pour « faire rire » les autres, ce n'est pas de la camaraderie : c'est un comportement destructeur.

L'intimidation mine la confiance, brise les équipes et empoisonne le climat de travail. Et peu importe la raison : apparence, accent, ancienneté, origine, orientation ou simple différence de caractère, aucune justification n'est valable.

Un milieu de travail respectueux, c'est un lieu où chacun peut être lui-même sans craindre le jugement ou les moqueries. C'est aussi un engagement collectif à intervenir quand on voit quelque chose d'inacceptable, même si on n'en est pas la cible. Le respect, c'est l'affaire de toutes et de tous.

Le harcèlement et l'intimidation n'ont pas leur place ici. Nous avons toutes et tous un rôle à jouer pour préserver un climat de travail sain, respectueux et solidaire. Parce qu'un milieu de travail sécuritaire, c'est un lieu où la confiance remplace la peur, où la solidarité remplace le silence et où le respect s'applique à chacun et chacune, sans exception.

Petit rappel de la Loi 27

La Loi 27 rappelle que la santé et la sécurité incluent désormais pleinement la santé psychologique. L'employeur doit identifier, prévenir et réduire les risques liés au stress, à la charge de travail, à l'intimidation, au harcèlement et à toute forme de violence psychosociale. Il doit offrir un milieu respectueux, équilibré et sécuritaire, ainsi que des mécanismes clairs pour recevoir et traiter les plaintes. L'employé, de son côté, doit adopter un comportement respectueux envers ses collègues, signaler toute situation préoccupante et collaborer aux mesures mises en place. L'objectif : protéger autant le bien-être mental que physique de chacun.

Syndicalement,
Votre comité exécutif

Recto-Verso



SYNDICAT NATIONAL DES PRODUITS CHIMIQUES DE VALLEYFIELD

350, boul. Mgr Langlois; Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A6

Téléphone : 450 377-7823 • Site web : www.snpcv.com • Courriel : snpcv@gd-ots.com

